

Réf. : A-26-PDIPR-S2-2020

Le 9 JUIL. 2020

Département des Landes

**Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée**

**ARRÊTÉ portant interdiction de la pratique de la randonnée  
sur un itinéraire inscrit au PDIPR**

**Le Président du Conseil départemental des Landes,**

**VU** le Code de l'Environnement et en particulier ses articles L361-1 et suivants et R362-1 et suivants ;

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**VU** les arrêtés du Président du Département des Landes portant inscription au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR) pour les circuits de randonnée de **Chalosse** ;

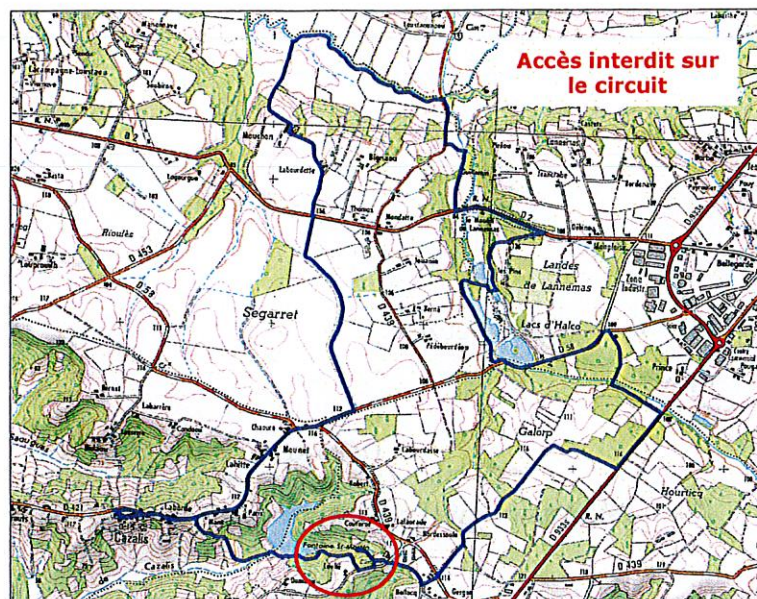
**Considérant** l'interruption du circuit suite à une dénonciation de convention au niveau du lieu-dit Loulie sur la commune de Momuy ;

**Sur** proposition de Madame la Directrice de l'Environnement du Conseil départemental des Landes ;

**ARRÊTÉ :**

**Article 1<sup>er</sup> :**

La circulation de tous les usagers (piétons, vélos) sur les voies et chemins inscrits au PDIPR **est interdite** jusqu'au 31 décembre 2020 sur la **boucle N° 2.12 – Cazalis, circuit des lacs d'Halco et des fontaines** (Cf. carte de localisation ci-dessous) à l'exception des agents du Département, gestionnaire du circuit, des services de secours et des entreprises ou associations dûment autorisées ou mandatées par les services du Département concernés.



**Article 2 :**

Le présent arrêté sera affiché sur le panneau de départ, ainsi qu'en mairie des communes concernées par ce circuit.

**Article 3 :**

Copie du présent arrêté sera adressée pour attribution, chacune en ce qui le concerne à :

- Madame la Directrice de l'Environnement du Conseil départemental des Landes ;
- Monsieur le Colonel, Commandant du Groupement de Gendarmerie des Landes ;
- Messieurs les Maires des communes de Cazalis, Momuy, Hagetmau et Saint-Cricq-Chalosse ayant des itinéraires de randonnées inscrits au PDIPR ;

Et pour information à :

- Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture des Landes ;
- Monsieur le Directeur des Services Départementaux d'Incendie et de Secours ;
- Monsieur le Directeur de l'Office National des Forêts ;
- Monsieur le Directeur de la DFCI des Landes ;
- Monsieur le Président du Comité Départemental de la Randonnée Pédestre des Landes ;
- Monsieur le Président du Comité Départemental des Landes de la FFCT - CODEP ;
- Monsieur le Président du Comité Départemental du Tourisme.

Pour le Président et par délégation,  
Lucie TAVERNE  
Directrice de l'Environnement